

Transmettre un document en ligne, étape par étape

Ce service permet de déposer un document à votre dossier sans vous déplacer.

— www.tal.gouv.qc.ca



Accéder au formulaire

Allez sur le www.tal.gouv.qc.ca, section « **Services en ligne** » et cliquez sur « **Transmission de documents au Tribunal** ».



Lire les instructions

Lisez attentivement les conditions relatives à la transmission de documents en ligne.



Saisir les informations

Suivez les instructions à l'écran pour saisir les informations requises.



Téléverser le document

Suivez les instructions à l'écran pour téléverser votre document. Vous pouvez transmettre jusqu'à 10 documents à la fois. Les documents du même type doivent être joints sur la même ligne.



Réviser et transmettre

Relisez attentivement les informations saisies et vérifiez que le document que vous avez téléversé est bien celui que vous souhaitez déposer à votre dossier.

! Éléments de preuve

Seule la preuve de la notification de la demande et la liste des pièces à son soutien doivent être déposées au dossier du Tribunal.

Tout autre élément de preuve transmis avant l'audience vous sera retourné, **sauf si le dépôt a été autorisé par un juge administratif ou si vous êtes convoqué à une audience par visioconférence.**

Suivre votre dossier

Le plumeur en ligne présente l'historique de votre dossier, de la réception de la demande jusqu'à la décision.

La consultation des documents liés est aussi possible en ligne.

Votre document n'apparaît pas à votre dossier?

Ne vous inquiétez pas! Votre document apparaîtra au plumeur en ligne lorsque le Tribunal en aura terminé le traitement.

Comment repérer votre numéro de dossier?

Demande

Numéro de dossier (**EXEMPLE**)

999999 99 20251031

↑ Utilisez seulement la première séquence de chiffres.

Ce numéro pourrait comporter 6 ou 7 chiffres.

Votre demande en ligne

Guide pratique à l'intention de la clientèle
Août 2026

